

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

CANTON DE
DESVRES

62142

Le 06 Mai 2025

Téléphone : 03.21.33.30.88
mail : communedecolembert@wanadoo.fr
site : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public :

- le mardi	: de 14h00 à 17h30
- le mercredi	: de 09h00 à 12h00
- le vendredi	: de 14h00 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Le mercredi : de 9h30 à 12h30
Le vendredi : de 16h00 à 19h00
Le samedi : de 10h00 à 12h00

Repair Café

La commune met à disposition un local situé à côté de la bibliothèque.
Il est ouvert le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 16h00 à 19h00

Recensement

Le recensement est nécessaire et obligatoire.
Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.
Une attestation de recensement leur sera établie. Elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.
Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

Vigilance

Pour éviter la recrudescence des cambriolages nous comptons sur la vigilance de chacun.
N'hésitez pas à relever l'immatriculation du véhicule suspect et à signaler aussitôt les faits aux forces de l'ordre.

L'action collective nous aidera à maintenir la sécurité de chacun.
Pour rappel tel de la brigade de Desvres 03.21.91.70.17 ou le 17.

Respect de l'environnement et de l'espace public

Nous souhaitons que le village demeure propre et accueillant.

Le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et l'entretien de l'espace enherbé incombe à l'occupant du logement, sur toute sa largeur, au droit de sa limite de propriété.

L'élagage des arbres doit être effectué à l'aplomb du domaine public avec une attention particulière à porter à ceux qui sont plantés en bordure de la voie publique.

Pour rappel il convient de respecter les limites réglementaires des plantations vis-à-vis des riverains tant pour la sécurité que pour l'ensoleillement.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux et de collecter puis de déposer les excréments dans les poubelles afin de préserver les lieux.

L'emprise sur le domaine public ou le stationnement temporaire pour travaux doit systématiquement faire l'objet d'une demande d'autorisation. Le trottoir ne doit en aucun cas être utilisé comme axe de déviation et il devra, tout comme l'accotement, être restitué tel qu'à l'état initial.

Benne à déchets verts

Une benne destinée exclusivement à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

Nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux et de récupérer les emballages ayant servi au transport.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs accueillera les enfants du 28 juillet au 22 août 2025.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet de la commune et en mairie.

Les inscriptions seront prises en mairie le jeudi 5 juin, de 16h00 à 18h30.

Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez déposer le dossier complet en mairie, aux heures d'ouverture au public, **jusqu'au vendredi 4 juillet dernier délai.**

La direction sera assurée par Madame Emilie SOUDAIN.

Un sondage portant sur l'organisation future du centre de loisirs est joint au bulletin.

Merci de bien vouloir le renseigner et le retourner au plus tard le 30 mai 2025

Gala de danse du CLEA (tract joint)

L'association CLEA organise son traditionnel gala de fin d'année, le samedi 14 et le dimanche 15 juin 2025.

Le spectacle chorégraphié par Mélanie AMBEZA et Laura LECOCQ sera présenté **dans la salle polyvalente d'Hardinghen.**

Fête des voisins (tract joint)

Elle sera organisée le samedi 31 mai à partir de 19h00.

Site internet

Vous retrouverez les actualités sur le site internet de la commune : www.colembert.fr